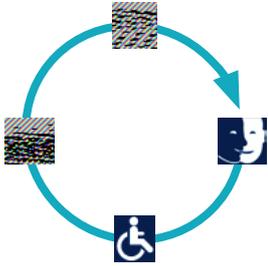




Accessibilité de l'établissement



Bienvenue SALLE POLYVALENTE BELLEGRAVE



→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui

non



→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui

non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.
C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non



Contact :



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET :

Adresse :



Certaines prestations ne sont pas accessibles



1. PLACE DE STATIONNEMENT



Ce service sera accessible le :cf Ad'AP



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



2. CHEMINEMENT EXTERIEUR



Ce service sera accessible le :cf Ad'AP



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



3. ESCALIERS



Ce service sera accessible le :cf Ad'AP



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



Certaines prestations ne sont pas accessibles



1. ASCENSEUR



Ce service sera accessible le : ...cf Ad'AP



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



2. SANITAIRES



Ce service sera accessible le : ...cf Ad'AP



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



3. CHEMINEMENT INTERIEUR



Ce service sera accessible le : ...cf Ad'AP



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



Certaines prestations ne sont pas accessibles



1. MOBILIER DE CAISSE



Ce service sera accessible le : ...cf Ad'AP



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



2.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



3.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non

Etage	Localisation	Date	Durée	Solution
RDC		01/01/2016	3	Réduire le dévers à moins de 3%
RDC		01/01/2016	5	Poser des points d'éclairage supplémentaires afin d'améliorer l'éclairage extérieur afin d'obtenir une valeur d'éclairement moyenne au sol de 20 lux sans zone d'ombre
RDC		01/01/2016	1	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm
RDC		01/01/2016	1	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation.
RDC		01/01/2016	1	Corriger le marquage au sol de la place de stationnement adaptée existante pour avoir une largeur d'au moins 3,30 m
RDC		01/01/2016	2	Améliorer la qualité de l'éclairage artificiel par un éclairage adapté
RDC		01/01/2016	1	Poser une signalisation adaptée (symbole international de l'handicap)
RDC		01/01/2016	1	Reboucher un trou présent au niveau du sol
RDC		01/01/2016	3	Installer deux dispositifs d'aide à la détection d'obstacle en saillie latérale ou en porte à faux. L'un a une hauteur comprise entre 0,75 et 0,90 m du sol et l'autre à une distance du sol comprise entre 0,15 et 0,40 m. Ces dispositifs doivent comporter un contraste visuel par rapport à l'environnement et des angles arrondis. Par exemple une barrière.
RDC		01/01/2016	3	Poser un lave-mains avec un plan supérieur inférieur ou égal à 0,85 m
RDC		01/01/2016	1	Remplacer la poignée de porte par une poignée facilement préhensible (type béquille)
RDC		01/01/2016	1	Poser une signalisation adaptée (symbole international de l'handicap)
RDC		01/01/2016	1	Installer une barre de tirage horizontale au milieu de la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré
RDC		01/01/2016	3	Poser un lave-mains avec un plan supérieur inférieur ou égal à 0,85 m
RDC		01/01/2016	1	Remplacer la poignée de porte par une poignée facilement préhensible (type béquille)
RDC		01/01/2016	1	Poser une signalisation adaptée (symbole international de l'handicap)
RDC		01/01/2016	3	Poser un lave-mains avec un plan supérieur inférieur ou égal à 0,85 m
RDC		01/01/2016	1	Remplacer la poignée de porte par une poignée facilement préhensible (type béquille)
RDC		01/01/2016	1	Poser une signalisation adaptée (symbole international de l'handicap)
RDC		01/01/2016	1	Installer une barre de tirage horizontale au milieu de la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré
RDC		01/01/2016	3	Poser un lave-mains avec un plan supérieur inférieur ou égal à 0,85 m
RDC		01/01/2016	1	Remplacer la poignée de porte par une poignée facilement préhensible (type béquille)
RDC		01/01/2016	1	Poser une signalisation adaptée (symbole international de l'handicap)
RDC		01/01/2016	3	Remplacer ou modifier le mobilier par au moins un mobilier accessible. Il est accessible par un cheminement d'une largeur d'au moins 1,20 m, comporte à son droit un espace d'usage horizontal de 1,30 x 0,80 m. Le mobilier nécessitant de lire un document, écrire ou utiliser un clavier présente un plan supérieur à une hauteur d'au plus 0,80 m et un vide en partie inférieure avec une profondeur d'au moins 0,30 m, une largeur d'au moins 0,60 m et une hauteur d'au moins 0,70 m. Il est repéré par un contraste visuel ou un éclairage
RDC		01/01/2016	2	Poser une tablette au niveau du meuble de caisse existant avec un plan supérieure à une hauteur d'au plus 0,80 m et un vide en partie inférieure d'une profondeur d'au moins 0,30 m, d'une largeur d'au moins 0,60 m et d'une hauteur d'au moins 0,70 m.
RDC		01/01/2016	1	Installer une signalisation palière du mouvement de la cabine de l'ascenseur par flèches lumineuses d'une hauteur d'au moins 40 mm
RDC		01/01/2016	1	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche
RDC		01/01/2016	1	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche
RDC		01/01/2016	2	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation
RDC		01/01/2016	2	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation
RDC		01/01/2016	2	Prolonger la main courante sur le palier
RDC		01/01/2016	3	Installer deux dispositifs d'aide à la détection d'obstacle en saillie latérale ou en porte à faux. L'un a une hauteur comprise entre 0,75 et 0,90 m du sol et l'autre à une distance du sol comprise entre 0,15 et 0,40 m. Ces dispositifs doivent comporter un contraste visuel par rapport à l'environnement et des angles arrondis. Par exemple une barrière.

Fiche de suivi de l'entretien des équipements

Exemple d'équipements nécessitant entretien et maintenance :

- 1 groom
- 2 porte automatique ;
- 3 ascenseur ou élévateur ;
- 4 boucle à induction magnétique ;
- 5 balise sonore ;
- 6 signalétique sur écran ;
- 7 tourniquet ;
- 8 tapis roulant ou escalier mécanique.

MATERIEL	SOCIETE	CONTRAT	MODALITES DE MAINTENANCE
ASCENSEUR	Société Thyssen Krupp	2014-2019	- maintenance préventive : 1 visite toute les 6 semaines maximum - maintenance corrective : sur appel

FORMATION	AGENTS
Sensibilisation des services accueillants au Handicap	0
Sensibilisation générale au Handicap	1
Sensibilisation des encadrants au Handicap	0
Sensibilisation aux différentes formes de Handicap	0

Décembre 2017

Le Responsable du Service
Emplois Compétences,

Nicolas NANNI



Sensibilisation générale au Handicap

HORAIRES : 9H00-12H00 / 13H00-16H00

ACCUEIL DES STAGIAIRES

OUVERTURE DE LA SESSION PAR LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- **1 - Les représentations et le vécu autour du handicap**
 - Visionnage d'un film
 - Débriefing sur papier (chaque stagiaire doit être muni d'un bloc papier et stylo)
 - Echanges

PAUSE

- **2 – Définition des notions de handicap**
 - Quizz – le handicap et les personnages célèbres
 - Le handicap – définitions
 - Déficience, incapacité, désavantage
 - Caractéristiques des déficiences
- **3 – Cadre législatif et réglementaire**
 - Avant la loi du 11 février 2005
 - La loi du 11 février 2005
 - Enjeux
 - Accessibilité
 - Emploi (CDAPH, FIPHFP)

PAUSE DEJEUNER 12H00-13H00

- **4 – Le handicap visuel : comportement et aides techniques**
 - Mise en situations : parcours dans le noir et échanges
 - Quel comportement à adopter ?
 - Quels moyens techniques ?
- **5 – Le handicap auditif : comportement et aides techniques**
 - Mise en situations : l'utilité de la boucle à induction magnétique
 - Quel comportement à adopter ?
 - Quels moyens techniques ?

PAUSE

- **6 – Le handicap moteur :**
 - L'accessibilité des lieux publics à Pessac
 - Quel comportement à adopter ?
 - Quels moyens techniques ?
- **7 – Le handicap mental et psychique :**
 - Quel comportement à adopter ?

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangent pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Les déplacements ;
- ✦ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ✦ La largeur des couloirs et des portes ;
- ✦ La station debout et les attentes prolongées ;
- ✦ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ La communication orale ;
- ✦ L'accès aux informations sonores ;
- ✦ Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ✦ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ✦ L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ✦ Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ✦ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ✦ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ✦ L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en «facile à lire et à comprendre» (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Un stress important ;
- ✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ✦ La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.



Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :

APAJH, CDCE, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.